

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTPEZAT

Séance du 07 Mars 2023

Délibération n°2023-MAIRIE-002

L'an deux mil vingt-trois, le sept du mois de mars à 18h45 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Jean-Michel ANDRIUZZI, Maire.

Présents : ANDRIUZZI Jean-Michel, BOUNOUA Houassilla, COULET Philippe, COQUARD Philippe, FORESTIER Mathias (arrivé au point 2023-MAIRIE-005), LECOURT Didier, NARDINI Carole, RAMON Guillaume (arrivé au point 2023-MAIRIE-003), RIBIERE Ludovic, SAUVAIRE Manuela,

Présents en visioconférence : DURET Laëtitia,

Absents : BONICEL Carole, COMPAN-RICHARD Agnès, PRATLONG Maxime, VOLPELLIERE Stéphanie

M RIBIERE Ludovic a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Objet : Tarif de location du foyer socioéducatif et du matériel communal : ajout d'un tarif spécial pour les agents communaux

Nb de conseillers en exercice : 15 Quorum : 8 Présents : 8
--

Monsieur le Maire propose des tarifs spéciaux en faveur des agents communaux pour la location du foyer communal.

Il propose également la gratuité de la location du matériel communal (tables et bancs)

Il convient de préciser les tarifs pour la location du foyer (50% du tarif habituel)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

- **D'AJOUTER** des tarifs à ceux arrêtés par la délibération du 30 janvier 2009 :

Convocation le : 24/02/2023

DATES	TARIFS POUR LES AGENTS COMMUNAUX POUR LA GRANDE SALLE	TARIFS POUR LES AGENTS COMMUNAUX POUR LA GRANDE SALLE + LA GRANDE SALLE DES MIROIRS
Du 1 ^{er} mai au 31 octobre (été)	75€	100€
Du 1 ^{er} novembre au 30 avril (hiver)	100€	135€

- **D'ACCORDER** la gratuité de la location du matériel communal (tables et bancs) aux agents de la commune

Vote : Oui à l'Unanimité (M RAMON Guillaume et M FORESTIER Mathias n'ont pas participé au vote car ils n'étaient pas présents pour ce point)

Pour copie conforme



Accusé de réception en préfecture 030-213001829-20230309-2023-MAIRIE-002-AI Date de télétransmission : 09/03/2023 Date de réception préfecture : 09/03/2023
--